



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 48/2023**

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Mme Fabienne FOURICQUET, Mme Marina HARDOUIN, Mme Ghislaine ROGER
M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jack MENAGE, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

Absents avec procuration :

Mme Anne STORELLI à M. Jack MÉNAGE

M. Benoit CHARTÉ à Mme Isabelle SOIRAT

Absents : Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL, M. Christian TRESTARD

Secrétaire de séance : M. Benoit GENAY

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
16/06/2023	16/06/2023	15	10	5	3

**SÉCURISATION DE LA TRAVERSE – OPÉRATION 175
CONVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE UNIQUE POUR LA RÉCUPÉRATION DU FCTVA
SUR VOIRIE DÉPARTEMENTALE D 171 - RUE DE BLOIS
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit passer une convention avec le département suite aux travaux sur la route Départementale D171, rue de Blois dans le cadre de l'opération 175 dénommée « sécurisation de la traverse du Centre Bourg ».

Cette prise en charge consiste en l'établissement d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique incluant le fonds de compensation de la T.V.A. Le département participant financièrement aux travaux de réfection de la couche de roulement pour un montant de **14 012.70 €.**

De plus, Madame SOIRAT informe le Conseil Municipal qu'il est possible de demander une subvention au titre des amendes de police dans le but de financer les travaux afférents à la sécurité routière.

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20230623-48-2023-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ **DEMANDE** au Conseil départemental d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage unique et pour la récupération du FCTVA pour un montant de **14 012.70 €**.
- ✓ **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- ✓ **S'ENGAGE** à réaliser les travaux
- ✓ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 20 juin 2023



La Maire,

Isabelle SOIRAT

Le Secrétaire de séance,

Benoît GENAY

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte compte tenu
- de sa transmission au Représentant de l'Etat
le
- de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20230623-48-2023-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2023